

À QUOI SERT LA REDEVANCE ASSAINISSEMENT NON COLLECTIF SUR MA FACTURE D'EAU ?

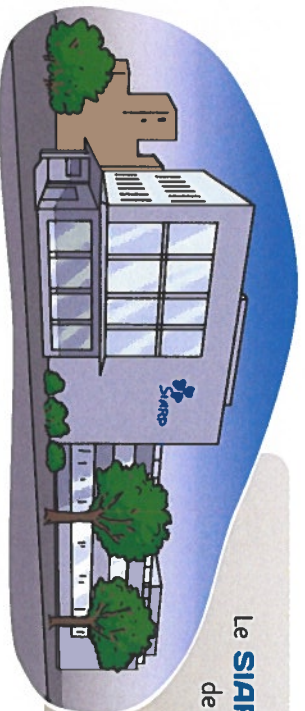
Votre facture d'eau regroupe trois acteurs du service de l'eau :



1 LE DISTRIBUTEUR
La distribution de l'eau potable

2 LE GESTIONNAIRE D'ASSAINISSEMENT : SIARP
Conseils, contrôles des installations d'assainissement non collectif, hors vente (installations dont les eaux usées ne sont pas raccordées au réseau public d'assainissement)

3 LES ORGANISMES PUBLICS (Agence de l'eau)
Les autres contributions (lutte contre la pollution)



Le **SIARP** (Syndicat Intercommunautaire pour l'Assainissement de la Région de Cergy-Portoise et du Vexin) assure le Service public de l'assainissement non collectif (SPANC*) sur une partie du territoire**. Ce service garantit le contrôle et vous conseille sur vos installations, conformément à la réglementation.

*tarifs et ** liste disponibles sur www.siarp.fr

LES MISSIONS DU SPANC FINANCÉES PAR LA REDEVANCE FORFAITAIRE



LES MISSIONS DU SPANC PAYÉES À LA PRESTATION

